



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) IMMUNOLOGIE 2024

Texte de cadrage

Date limite de dépôt

13 décembre 2024 – à 16h (heure de Paris)

Date de publication de l'AMI : le 17 mai 2024

Date de prolongation de l'AMI : 04 juillet 2024

Synthèse

- Durée des projets : 36 mois maxi.
- Financement Amidex : 300 k€ par projet
- Budget de l'appel à projet : 3M€



SOMMAIRE

1. Contexte	3
1.1. Présentation de l'initiative d'excellence Amidex	3
1.2. Présentation de l'enjeu stratégique de l'appel à manifestation d'intérêt	3
1.3. Présentation du Marseille Immunology Biocluster – MIB	3
2. Présentation et objectifs de l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) IMMUNOLOGIE 2024.....	4
2.1. Objectifs de l'appel	4
2.2. Public cible/ projets éligibles	5
2.3. Durée	5
2.4. Montant	5
3. Modalités de soumission des candidatures et points de contact.....	6
3.1. Modalités de dépôt des candidatures	6
3.2. Points de contact	6
4. Processus de sélection des projets.....	6
4.1. Analyse de l'éligibilité	6
4.2. Analyse administrative	7
4.3. Évaluation scientifique	7
4.4. Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage Amidex	9
5. Calendrier prévisionnel	9
6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats.....	9
7. Documents et liens utiles	10



1. Contexte

1.1. Présentation de l'initiative d'excellence Amidex

La **fondation universitaire Amidex** porte l'Initiative d'Excellence (**Idex**) d'Aix-Marseille et de ses partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Centrale Marseille et IPC), dont la labellisation dans le cadre du PROGRAMME INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) a été obtenue en 2012 et confirmée en 2016. Son objectif est de valoriser et développer le potentiel exceptionnel du site d'Aix-Marseille en le dotant d'une **recherche et d'un enseignement supérieur de rang mondial**. Pour ce faire, Amidex expérimente de nouvelles actions et fonctionne comme un levier stratégique de croissance, dans tous les domaines.

1.2. Présentation de l'enjeu stratégique de l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre du **champ d'action 3 « Recherche & Développement, innovation et impact sociétal »** de sa feuille de route 4.0 (2024-2027)¹, Amidex poursuit son objectif de développement de la culture de l'excellence dans la culture projet auprès de toute la communauté du site. Amidex encourage des projets résolument novateurs, en soutenant particulièrement la mise en œuvre de projets France 2030, grâce à une aide financière ciblée.

1.3. Présentation du Marseille Immunology Biocluster – MIB

Marseille a réussi à construire, au cours de 40 années de collaboration public-privé, un écosystème biotechnologique spécialisé dans **l'immunologie et l'immunothérapie**. Lauréat de l'AMI « Biocluster » soutenu par le programme « France 2030 » en 2023, MIB a pour objectif de catalyser le développement de cet écosystème vers un **pôle d'excellence et d'innovation en immunologie**, et d'accélérer **le développement de médicaments candidats à base d'anticorps** contre les pathologies incurables ou très invalidantes où le système immunitaire joue un rôle central : **maladies inflammatoires chroniques, maladies auto-immunes (AID), cancers (IO) et maladies infectieuses (ID)**, depuis la découverte de la cible jusqu'à la preuve de concept clinique.

MIB s'appuie non seulement sur les acteurs majeurs de recherche et formation (AMU, CNRS, Inserm), de santé (AP-HM, IPC), d'innovation (OTT : SATT sud Est, IT, CNRS Innovation), d'applications industrielles (Servier, Sanofi, Innate pharma, Imcheck therapeutics, Emergence Therapeutics, Alderaan...), les collectivités territoriales, des CRO commerciales, des starts Up existantes et à développer (**30 d'ici 2030**), offrant une large gamme de services dans la découverte et le développement d'anticorps à visée thérapeutique au travers de plateformes spécifiques :

- **plateforme C2IT**, regroupera la recherche clinique et translationnelle phase précoce en immunoncologie, en AID...

- **plateforme B-SCREEN** réalisera le criblage **microfluidique à haut débit** des **lymphocytes B de patients**. En **IO**, l'identification des anticorps du patient qui se lie aux antigènes tumoraux de surface,

¹ Pour consulter la feuille de route A*Midex 4.0 (2024-2027) :

<https://www.univ-amu.fr/system/files/2024-03/Feuille%20de%20route%204.0%20AMIDEX%20-%20Num%C3%A9rique.pdf>



induisant des réponses immunitaires anti-tumorales, constitue un besoin essentiel pour le développement de nouveaux médicaments. B-SCREEN travaillera avec des laboratoires de premier plan qui ont accès à l'expertise scientifique et à des cohortes pertinentes. En **AID**, l'objectif est de cibler et d'éliminer spécifiquement les cellules B produisant des auto-anticorps pathogènes (ex : Myasthénie Grave, vascularite).

En **ID**, l'objectif est d'identifier les anticorps présentant un potentiel thérapeutique à partir de patients présentant une réponse clinique et immunitaire à des agents pathogènes.

- **plateforme CellScale** seront consacrées aux innovations technologiques pour adapter à un format de **thérapie cellulaire** les anticorps caractérisés, par B-SCREEN notamment.

Cellscale particulièrement, vise à proposer un service aux partenaires académiques aspirant à **développer une immunothérapie à base de cellules autologues, grâce à la production à l'échelle pilote d'effecteurs immunitaires** exprimant des liants d'anticorps et des **technologies innovantes de cellules CAR T exprimant des scFv et protéines recombinantes**. Elle produira des cellules génétiquement modifiées exprimant des anticorps pour des **tests fonctionnels in vitro et in vivo**. Les objectifs à l'échelle cellulaire sont triples (i) tester les liants d'anticorps dans un format CAR.T "conventionnel" pour leur capacité à tuer les cellules cibles d'intérêt. (ii) tester des lymphocytes non conventionnels avec des cellules CAR (CAR-NK et CAR-gamma-delta T-cells) (iii) développer une nouvelle technologie CAR.T basée sur l'ingénierie d'un module d'activation des cellules T de signalisation optimisé grâce aux méthodes propriétaires inventées par le leader mondial de la biologie des cellules T.

2. Présentation et objectifs de l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) IMMUNOLOGIE 2024

2.1. Objectifs de l'appel

Objectif général de l'AMI Immunologie 2024

La Fondation Amidex lance en 2024 la **première édition** de l'appel « **AMI Immunologie** » destiné à **stimuler l'intérêt** et connecter les **projets académiques cibles** du site d'Aix-Marseille avec les **plateformes technologiques de pointe BScreen et Cell Scale** construites dans le cadre de MIB.

Le financement Amidex octroyé soutiendra la **mise en place et/ou la poursuite d'un projet de recherche technologique et/ou translationnelle en immunologie- immunothérapie** en favorisant **l'accès aux plateformes BScreen et CellScale**.

Il est ouvert à **tous les champs liés** (maladies auto-immunes, immuno-infectieux,- inflammatoire,- oncologie...) sans distinction, dans une perspective d'**innovation** et de valorisation.

Objectifs spécifiques

Cet appel entend en particulier :

- Apporter un **premier soutien de type « amorce »** à des initiatives de recherche nouvelles pouvant répondre à des défis scientifiques majeurs en immunologie - immunothérapie.



- Apporter un **soutien et une visibilité complémentaires** sous forme de **cofinancement** à des initiatives de recherche en immunologie – immunothérapie déjà amorcées, en leur offrant de nouvelles perspectives grâce à l'accès aux plateformes de MIB en plein essor,
- Créer du **lien et des collaborations au sein des équipes scientifiques du site d'Aix-Marseille** ainsi qu'entre les plateformes académiques existantes et celles, nouvelles, de MIB pour **étendre et renforcer les moyens technologiques disponibles régionalement**, pour une recherche translationnelle de pointe.

2.2. Public cible/ projets éligibles

L'appel AMI IMMUNOLOGIE 2024 vise le public suivant :

Chercheurs, enseignants-chercheurs et personnel hospitalo-universitaire du site d'Aix-Marseille (AMU, CNRS, Inserm, IRD, AP-HM, IPC) affecté dans une unité de recherche du site.

L'appel AMI IMMUNOLOGIE 2024 vise des projets :

- **Dont l'ensemble des données et échantillons doit être disponible à la date de démarrage du projet**, si issus d'une recherche (RIPH ou soin courant avec **Last Patient Last Visit d'ici octobre-novembre 2024**) ou d'une collection en centre de ressource biologique
- **Exclusion** : mise en œuvre d'une **collecte prospective de données ou d'échantillons**

2.3. Durée

Le **financement Amidex sera disponible dès 2025**, pour une durée de **36 mois** à partir du démarrage effectif du projet.

2.4. Montant

Le financement Amidex accordé **est de 300 000 euros HT par projet.**

Il couvrira **tous les types de dépenses (fonctionnement, personnel, investissement)**, liées directement au projet et éligibles selon le règlement Amidex relatif à l'attribution des aides (cf. section 7). Il conviendra de les distinguer par enveloppe et grandes lignes.



3. Modalités de soumission des candidatures et points de contact

3.1. Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de l'AMI est à télécharger sur <https://formulaires.univ-amu.fr/fr/public/candidature-ami-immunologie-2024-mib-amidex>

La soumission de la candidature se fait aussi sur <https://formulaires.univ-amu.fr/fr/public/candidature-ami-immunologie-2024-mib-amidex>

Date de dépôt du dossier de soumission complet au plus tard le 13 décembre 2024 16 :00, heure de Paris.

3.2. Points de contact

Jusqu'à la date de fermeture de l'AMI, les candidats peuvent contacter les personnes suivantes :

- Pour toute question relative aux plateformes BScreen et Cellscale de MIB :
Daniel Olive, RST MIB
daniel.olive@inserm.fr
- Pour toute question relative au texte de cadrage de l'AMI :
Marie ROUMIEUX, chef de projets MIB - Fondation Amidex
marie.ROUMIEUX@univ-amu.fr
- Pour toute question relative au règlement financier de la fondation Amidex, au conventionnement :
Hugo LOECHES DE LA FUENTE, Chargé de projets Transfert avec le monde socio-économique et culturel - Fondation Amidex
hugo.loeches@univ-amu.fr
- Pour toute question relative à la fondation Amidex :
Chloé SIMON, co-directrice de la Fondation Amidex
chloe.simon@univ-amu.fr

4. Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation Amidex de garantir que les projets qu'elle soutient **réunissent l'excellence scientifique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact à l'échelle du site d'Aix-Marseille, et particulièrement dans le cadre de la structuration des plateformes B Screen et Cell Scale au sein du MIB.**

4.1. Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation Amidex à réception du dossier complet de candidature. Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage Amidex.

4.2. Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés par la fondation Amidex pour chaque candidature éligible :

- La durée du projet : 36 mois maximum
- Le montant de la subvention accordée : entre 300 000€ par projet
- Les dépenses éligibles selon le texte de cadrage et le règlement Amidex
- La capacité administrative et financière de l'unité de recherche à gérer le projet
- Le dossier doit être complet et l'ensemble des documents demandés doit être transmis selon le guide de candidature (cf. document « Dossier de candidature »)
- Le budget et le calendrier doivent être conformes aux règles définies dans le texte de cadrage.

Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage, accompagnée du résultat de l'évaluation scientifique.

4.3. Évaluation scientifique

Chaque projet fera l'objet de 2 évaluations scientifiques indépendantes avec pour préoccupation première d'assurer une expertise scientifique de haute qualité. Chaque évaluateur sera identifié pour son niveau de qualification scientifique, sa pertinence vis-à-vis du projet à évaluer et des enjeux spécifiques de l'appel à projets. Une déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêt sera signée par chaque expert avant toute transmission du dossier dans son intégralité. Ces procédures visent à garantir un haut niveau d'exigence scientifique et d'impartialité de cette démarche d'évaluation.

Les projets éligibles sont évalués par deux experts du monde académique, selon les critères d'évaluation suivants, pondérés par des coefficients :

Critère de sélection	Commentaire	Note
1) Qualité et ambition du projet		
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité scientifique du projet • Clarté et pertinence des objectifs • Originalité et caractère innovant du projet de recherche 	min. 40 à max. 150 mots	/5 Coefficient 4
2) Modalités de mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la collaboration en matière de recherche avec les plateformes B Screen et Cell Scale du MIB • Qualité et cohérence du plan de travail proposé (calendrier, faisabilité scientifique et technique du projet, capacité d'engagement du RST, adéquation actions/budget) 	min. 40 à max. 150 mots	/5 Coefficient 4
3) Impact et retombées attendues		

<ul style="list-style-type: none"> • Perspectives clairement établies de dépôt de nouveaux projets, impact sur la capacité à capter d'autres financements nationaux ou européens, • Retombées en termes de valorisation ; • Retombées en termes de recherche clinique pour la cible personnelle hospitalo-universitaire 	min. 40 à max. 150 mots	/5 Coefficient 2
Total		/50

Modalités de notation :

Tous les projets éligibles sont soumis à une double notation par les experts.

1/ Une notation répondant aux 3 critères ci-dessus

Chacun des 3 critères d'évaluation est ainsi noté selon le barème suivant :

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Chaque critère recevra donc une note sur 5.

Des coefficients sont affectés à chaque critère :

- Critère 1-Qualité du projet et pertinence au regard des objectifs de l'AMI : coef.4
- Critère 2-Qualité de la mise en œuvre du projet et apport de la collaboration avec les plateformes B Screen et Cell Scale du MIB : coef.4
- Critère 3- Impact et retombées attendues : coef.2

Une note finale sur 50 sera donc rendue.

2/ Une recommandation globale

Les experts attribuent au projet une lettre qui illustre sa recommandation globale de le financer ou non :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves
- C : projet insuffisant, ne pas retenir



Modalités de validation des projets

Le Comité de pilotage Amidex sélectionne les projets en tenant compte de l'évaluation effectuée par les experts qualifiés.

4.4. Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage Amidex

Le Comité de pilotage de l'initiative d'excellence Amidex labellisera les projets lauréats de l'AMI sur la base des évaluations rendues par les experts tout en prenant en compte les analyses administratives fournies par la fondation.

5. Calendrier prévisionnel

17 mai 2024, midi (12.00, Paris) : Ouverture de l'AMI

13 décembre 2024, 16.00 (Paris) : Date limite de dépôt de proposition de projet

Septembre 2024- décembre 2024 : Sélection des projets au fil de l'eau de leur réception (analyse éligibilité & administrative, évaluation scientifique- fréquence mensuelle ou trimestrielle)

Janvier 2025 : Labellisation par le Comité de Pilotage Amidex

Février 2025 : Communication des résultats

Mars 2025 : Réunion d'installation organisée par la Fondation Amidex pour les projets lauréats

Mai 2025 : Démarrage des projets, sous réserve de conventionnement préalable (Date prévisionnelle)

6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation Amidex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique (RST) de projet, le/la directeur/directrice de l'unité de recherche, par l'établissement mandataire de l'unité de recherche ou de la structure hospitalière et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation Amidex). Par ailleurs, le gestionnaire administratif de l'unité de recherche désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité au logiciel SIFAC au moment du démarrage du projet.

Une **réunion d'installation des projets lauréats** sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets



(conventionnement, bilans, procédures financière et RH...). Des informations à ce sujet sont également disponibles dans le règlement financier d'Amidex (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>).

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation Amidex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel et final de projet, transmission d'indicateurs de résultat et d'impact du projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, respect du règlement Amidex, mention d'Amidex dans les remerciements et les supports de communication, etc. **Ils seront tenus en cours de projet, et au terme du projet (y compris après le terme du projet) d'informer Amidex de tout projet déposé et obtenu, auprès de l'ANR ou des programmes européens notamment, en suite directe de ce financement.**

7. Documents et liens utiles

- Informations générales sur Amidex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures Amidex (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>
- Appels à projets Amidex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>
- Guide des missions : <https://procedures.univ-amu.fr/daf/qu-daf-311-guide-missions>